



POST TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 4 chemins de.
la commune de Plan-les-Quates.

du 14 février 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Quates, en séance du 29 novembre 1957, proposant au Conseil d'Etat d'approuver quatre nouvelles dénominations de chemins ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 4 février 1958;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

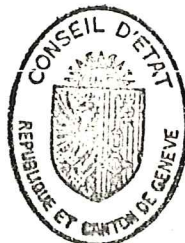
Il est donné le nom de :

- 1.- Chemin Vandel, au nouveau chemin sans issue débouchant sur la route du Camp "ce nom rappelle les seigneurs de Saconnex d'Arve au 16ème siècle".
- 2.- Chemin de Vers, au nouveau chemin allant du susdit chemin Vandel à la route de Saint-Julien "lieu-dit de Plan-les-Quates".
- 3.- Chemin des Vuattes, au nouveau chemin reliant la route du Camp au chemin de Vers "le nom des Vuattes vient d'une forme ancienne du nom de Plan-les-Quates".
- 4.- Chemin de la Milice, au nouveau chemin reliant le chemin de Vers à la route du Camp pour continuer sans issue "ce nom rappelle le service militaire accompli dans la plaine de Plan-les-Quates."

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Ombel